



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCE NON-SEDENTAIRE

☐ 1^{ère} demande



Renouvellement

1. Coordonnées du demandeur

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Téléphone _____ Adresse e-mail _____

Raison sociale _____

N° SIRET _____

2. Renseignements concernant l'emplacement souhaité

Rue _____

3. Demande d'emplacement de commerce non sédentaire

Je soussigné(e), M./Mme _____

Propriétaire du véhicule, aménagé pour la vente, immatriculé : _____

A l'honneur de solliciter un emplacement sis : _____

A Saint Fiacre sur Maine, sur le domaine public, afin d'exercer l'activité de commerçant ambulant.

Veuillez dessiner un plan détaillé comportant le nom de l'emplacement (rue ou place), les commerces voisins, ainsi que toute autre précision utile, et faisant figurer l'emplacement que vous désirez occuper.

4. Renseignements concernant le véhicule

Type de véhicule : _____

Numéro d'immatriculation : _____

5. **Renseignements concernant l'activité**

Précisez-les marchandises/denrées que vous allez vendre :

Jours et heures d'ouvertures souhaitées :

Arrivées d'eau et d'électricité souhaitées :

Certificats d'hygiène et de salubrités souhaités :

Moyens de nettoyage de l'emplacement :

6. **Pièces à fournir**

- Justificatif d'identité (copie carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- Justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone, etc.,)
- Carte de commerçant ambulant délivré par la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un extrait du registre de commerce daté de moins de 3 mois
- Contrat d'assurance (responsabilité civile et professionnelle)
- Carte grise du véhicule de vente
- Contrat de conformité de l'installation électrique ou à gaz du véhicule, le cas échéant
- Copie du certificat d'hygiène et sanitaire du véhicule en cours de validité (pour l'alimentaire)
- Copie ou récépissé de déclaration de la licence de boissons (Cat. 1), le cas échéant

AVERTISSEMENT

- Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- L'autorisation fait obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent (paiement de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil municipal).
- Tout changement de véhicule doit recevoir l'accord préalable de la commune.
- Installation du véhicule : vous devez obligatoirement libérer l'emplacement occupé au plus tard à 22 heures (semaine comme week-end).
- Le domaine public sur lequel votre point de vente est installé devra être nettoyé quotidiennement.

Je soussigné(e), M/Mme (nom et prénom)

certifie exacts les renseignements qui sont dans la présente, m'engage à informer l'administration de tout changement relatif à ma situation professionnelle ou personnelle, et de tout changement de véhicule.

Fait à :

Le :

Signature

Le formulaire doit être déposé en Mairie ou adressé par courrier 8 rue d'Echichens 44690 Saint Fiacre sur Maine